



Extrait du procès-verbal de la réunion ordinaire du conseil d'administration de l'Université du Québec à Trois-Rivières tenue le 9 décembre 2019 à 17 h 30.

NOMINATION DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

CONSIDÉRANT les articles 4 et 5 du Règlement général 6 - Ressources humaines de l'Université du Québec;

CONSIDÉRANT les articles 49 et 55 du Règlement no 1 – Règlement de régie interne;

CONSIDÉRANT l'article 2 du Règlement no 3 - L'organisation administrative de l'Université du Québec à Trois-Rivières;

CONSIDÉRANT le Protocole établissant les conditions de travail des cadres à l'emploi de l'Université du Québec à Trois-Rivières (27 juin 2017);

CONSIDÉRANT la résolution 2016-CA623-07.02-R6753 (16 mai 2016) nommant Marylène Drouin à titre de secrétaire générale de l'Université du Québec à Trois-Rivières;

CONSIDÉRANT que le vice-recteur aux ressources humaines a pris acte de la démission de Marylène Drouin et que cette dernière a quitté son poste en date du 2 novembre 2019;

CONSIDÉRANT la résolution 2019-CA666-04.02.02-R7350 (30 septembre 2019) relative à la description de fonctions du poste de secrétaire général et à la nomination du comité de sélection pour le choix du secrétaire général;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection pour le choix du secrétaire général;

CONSIDÉRANT les explications du recteur et du vice-recteur aux ressources humaines;

SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST RÉSOLU :

1. de nommer Éric Hamelin à titre de secrétaire général de l'Université du Québec à Trois-Rivières;
2. de mandater le vice-recteur aux ressources humaines pour fixer les conditions de travail, la rémunération et la date d'entrée en fonction du secrétaire général;
3. d'amender en conséquence toute résolution incompatible avec la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par: _____

M^e Marie-Claude Masson
Secrétaire générale par intérim

Extrait du procès-verbal qui sera présenté pour approbation à la prochaine réunion du conseil d'administration.